

“président du club, a consacré la plus grande partie de son discours à expliquer pourquoi les promesses faites par lui avant les élections n’avaient pas été remplies. *Le Temps* dit que M. Belcourt a déclaré qu’un certain nombre de conservateurs employés par le gouvernement seraient destitués pour faire place aux libéraux à qui il avait fait des promesses pendant la campagne électorale fédérale. M. Pierre Rattey, huissier du Sénat, a aussi adressé la parole à l’assemblée et on rapporte qu’il a exprimé l’espoir que tous les députés-ministres soient destitués pour faire place à de bons libéraux.”

Et il a demandé si, dans le passé, l’attention du gouvernement a été attirée sur ces articles de journaux ? Si oui, le gouvernement considère-t-il la conduite de M. Rattey comme un acte de partisanerie blessante ?

Si oui, qu’entend faire le gouvernement dans les circonstances ?

Si les paroles de M. Rattey n’ont pas été portées à la connaissance du gouvernement dans le passé, qu’entend-il faire, maintenant qu’il est informé des actes de partisanerie blessante commis par M. Rattey, un employé de cette Chambre ?

Débat.

Conformément à l’ordre du jour, le bill (56) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille de Medicine-Hat,” a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l’ordre du jour, le bill (81) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord,” a été, tel qu’amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu’amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l’ordre du jour le bill (30) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des comtés du Centre,” a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l’ordre du jour, le bill (24) intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Manitoba au Pacifique,” a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l’ordre du jour, le bill (102) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du gaz d’Outaouais,” a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, en informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l’ordre du jour, le bill (D) intitulé : “ Acte relatif au jugement par jury de certaines affaires dans les Territoires du Nord-Ouest,” a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.